

FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB

LE CAVALIER

NOM:

PRENOM:

DATE DE NAISSANCE:

NUMERO LICENCE:

LES PARENTS

ADRESSE:

TELEPHONE FIXE:

PORTABLE:

ADRESSE MAIL:

JOUR ET HORAIRE SOUHAITE POUR LE COURS DE VOTRE ENFANT:

Merci de nous signaler un problème de santé en particulier (asthme, allergies...)

PERSONNE A CONTACTER :

TEL:

Si vous le souhaitez nous pouvons vous fournir le manuel FFE de préparation aux Galop de cavalier au tarif de 15€.

Pour les cavaliers Galop 3 souhaitant monter en compétition merci de préparer un certificat médical Un formulaire pré remplis est disponible en PDF sur demande.

Droit à l'image

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant les activités du club.

Lorsqu'ils acceptent la captation de leur image, ils cèdent irrévocablement à l'établissement équestre, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur le site

Internet du club, sur des flyers ou sur tout support existant ou à venir, sur le territoire français.

Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer l'établissement équestre avant toute prise de vue.

Vol/ dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité. Les cavaliers s'engagent à utiliser raisonnablement le matériel mis à disposition par le club, à le ranger et le nettoyer afin que les autres cavaliers puissent retrouver un matériel dans un état correct.

Informations sur le fonctionnement des reprises

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive, nécessitant un avis médical initial de non contre-indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'établissement.

Le cavalier s'engage à : - **respecter les autres cavaliers** - **respecter les équidés et leur bien-être** - **respecter les consignes de l'établissement équestre et ses bénévoles** - **respecter l'environnement** - **informer l'établissement de toute contre-indication à la pratique équestre.**

Le cavalier est informé par l'établissement de l'intérêt de porter un casque aux normes à l'exception de certaines disciplines pour lesquelles le règlement sportif FFE autorise l'absence de port du casque. Par séance d'équitation il faut entendre un temps de préparation de l'équidé, l'échauffement du cavalier, l'activité équestre encadrée et la remise à l'écurie de l'équidé. La durée d'une séance peut varier en fonction du niveau du cavalier, du but poursuivi pour la séance et/ou des conditions climatiques.

Des séances théoriques, de préparation physique ou de découverte de l'environnement équestre et du bien-être de l'équidé peuvent être intégrées au programme sportif de chaque cavalier.

En fonction du niveau des cavaliers, un programme sportif de la saison peut être défini, dans l'objectif de passer des Galops et/ou de participer à des compétitions.

Le cavalier se verra proposer par son enseignant le passage d'un Galop en fonction de son niveau.

En aucun cas le passage d'un galop est inclus dans le forfait d'équitation, n'est systématique à l'issue de l'année d'équitation et n'est obligatoire.

Les inscriptions aux événements proposés par le club, stages, compétitions ou passage de Galop à des dates définies font l'objet d'une réservation auprès de l'établissement revêtant un caractère ferme et définitif au regard de la gestion de la cavalerie, l'encadrement et de la logistique.

Les cavaliers au forfait bénéficient de 34h heures d'équitation sur l'année, réparties en trois trimestres, à raison d'une heure par semaine (sauf pendant les vacances).

Le calendrier des heures de cours est consultable au bureau.

Toute absence doit être signalée.

Sur l'année, il est possible de rattraper 3 heures manquées sur un autre cours, au-delà les heures manquées ne sont pas rattrapables.

En cas d'arrêt, sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation, le mois en cours est dû, le reste de l'année sera remboursé.

Dans le cas contraire, le trimestre entamé est dû, le reste de l'année sera remboursé.

Les cavaliers à la carte ont une place de réservés dans un cours, ils sont donc attendus de manière la plus régulière possible. Toute absence doit être signalée.

La cavalerie de votre club bénéficie d'un suivi vétérinaire, d'un suivi maréchalerie, d'une alimentation adaptée à sa bonne santé, par votre engagement vous contribuez au bon fonctionnement de l'entretien de cette cavalerie.

Merci de nous retourner la fiche d'inscription au plus vite.

FAIT A:

LE: SIGNATURE: